



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **AVENANT À L'ACCORD DE FILIÈRE CHÊNE**





## Préambule

Considérant que l'Accord de filière chêne signé le 17 février 2022 a instillé une dynamique positive au sein de ladite filière et qu'il convient de prolonger la poursuite de ses objectifs, en maintenant l'essentiel des principes qu'il énonce,

Considérant que des progrès ont été accomplis dans la connaissance de l'approvisionnement en bois d'œuvre chêne et le partage des données le concernant,

Considérant que des progrès significatifs ont aussi été réalisés dans le recours à la contractualisation et à la vente sous label UE,

Considérant la volonté des neuf signataires de poursuivre ces efforts selon l'esprit constructif qui a prévalu tout au long de l'année 2022,

Considérant les observations et attentes principales exprimées par les signataires au cours du bilan 2022 de la mise en œuvre de l'Accord,

Considérant la singularité de la filière chêne notamment au regard des enjeux d'approvisionnement, de valorisation de la ressource dans un contexte de changement climatique et d'évolution des volumes disponibles,

Considérant les valeurs de la filière forêt-bois communes à l'ensemble des signataires et dans une confiance restaurée entre les partenaires.

## Les parties s'accordent

- Sur la prolongation de l'Accord de filière chêne par le biais du présent avenant jusqu'en décembre 2025.
- Sur le principe que l'Accord prolongé se concentre dans un premier temps sur les qualités C-D de bois d'œuvre de chêne, en attendant les conclusions des discussions en cours sur les qualités A-B.
- Sur la nécessité d'avancer rapidement et concrètement sur les enjeux portés par les groupes de travail.

## Les parties s'engagent

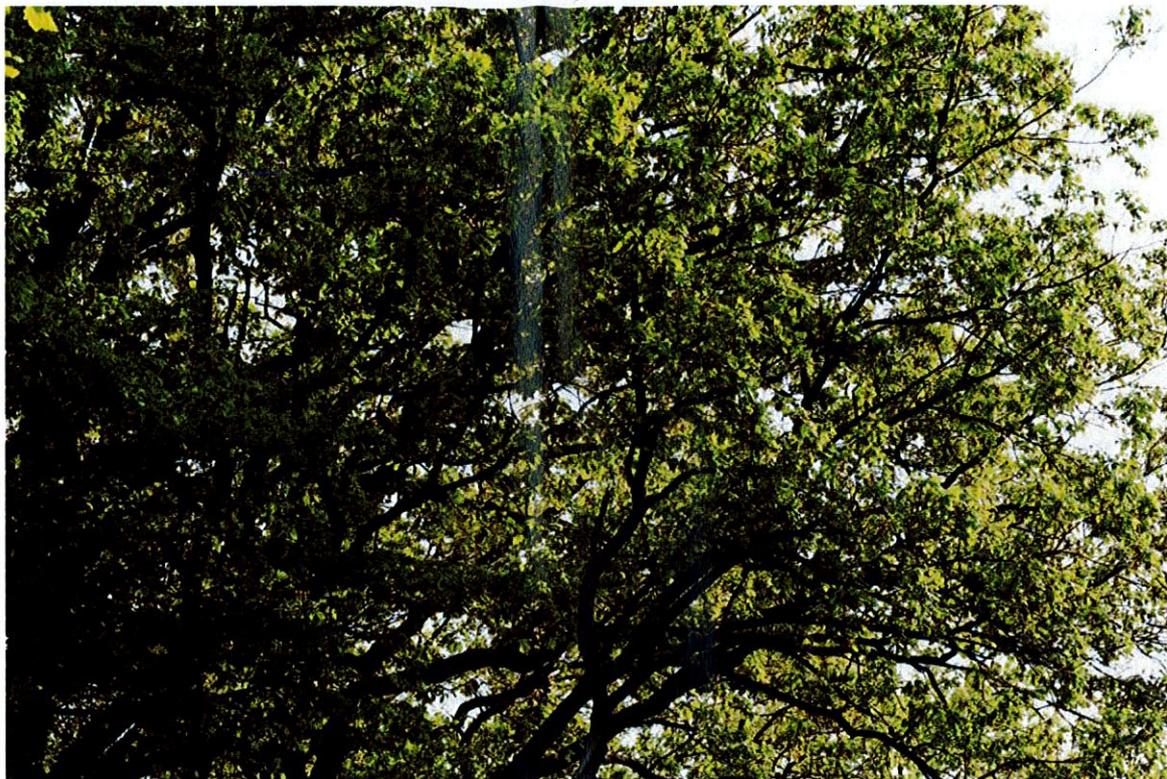
### > Poursuite des actions engagées

#### ... à l'amélioration de la connaissance des flux de chêne

- L'État (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire) s'engage à rassembler les données permettant de mieux connaître les flux de chêne, y compris les chiffres des produits bois récoltés et les mécanismes de l'exportation des grumes et sciages de chêne, ainsi que la typologie des exportateurs dans la mesure des données disponibles. Il s'agira en particulier d'exploiter plus avant les données d'exportation/importation en collaboration avec les Douanes et le SSP/MASA. A titre indicatif, ce travail fera l'objet d'une restitution dans le courant du second semestre 2023.

#### ... à poursuivre le développement de la contractualisation

- L'ensemble des signataires s'engage à poursuivre la promotion et à soutenir le développement des contrats, qu'il s'agisse de nouveaux contrats ou de l'augmentation des volumes dans le cadre de contrats existants.
- L'ensemble des signataires s'engage à maintenir les trajectoires d'accroissement de la contractualisation, telles que définies dans l'accord initial, en les prolongeant jusqu'en 2025.
- Pour la forêt communale, la FNCOFOR s'engage sur le principe de tout mettre en œuvre, en lien étroit avec l'ONF, pour atteindre l'objectif de 25% de vente sous contrat, chaque commune restant souveraine dans sa décision. A cet effet, un plan d'action ciblé est mis en œuvre en liaison avec l'ONF et la FNB, et avec l'appui de l'État.
- Pour les ventes ne relevant pas de la contractualisation, l'ensemble des signataires s'engage à proposer le recours au label UE, chaque propriétaire restant souverain dans sa décision.



**... à continuer à mobiliser les soutiens financiers favorisant l'atteinte des objectifs de l'Accord**

- L'État s'engage à mettre en œuvre les aides en appliquant le critère « faire filière » visant à valoriser les efforts réalisés par les différents signataires pour respecter leurs engagements. La rédaction de ce critère sera adaptée en fonction des cahiers des charges concernés, notamment en tenant compte du retour d'expérience des dispositifs d'aide précédents.

**> Réunion de groupes de travail**

**... à mettre en place et animer l'actualisation du label UE**

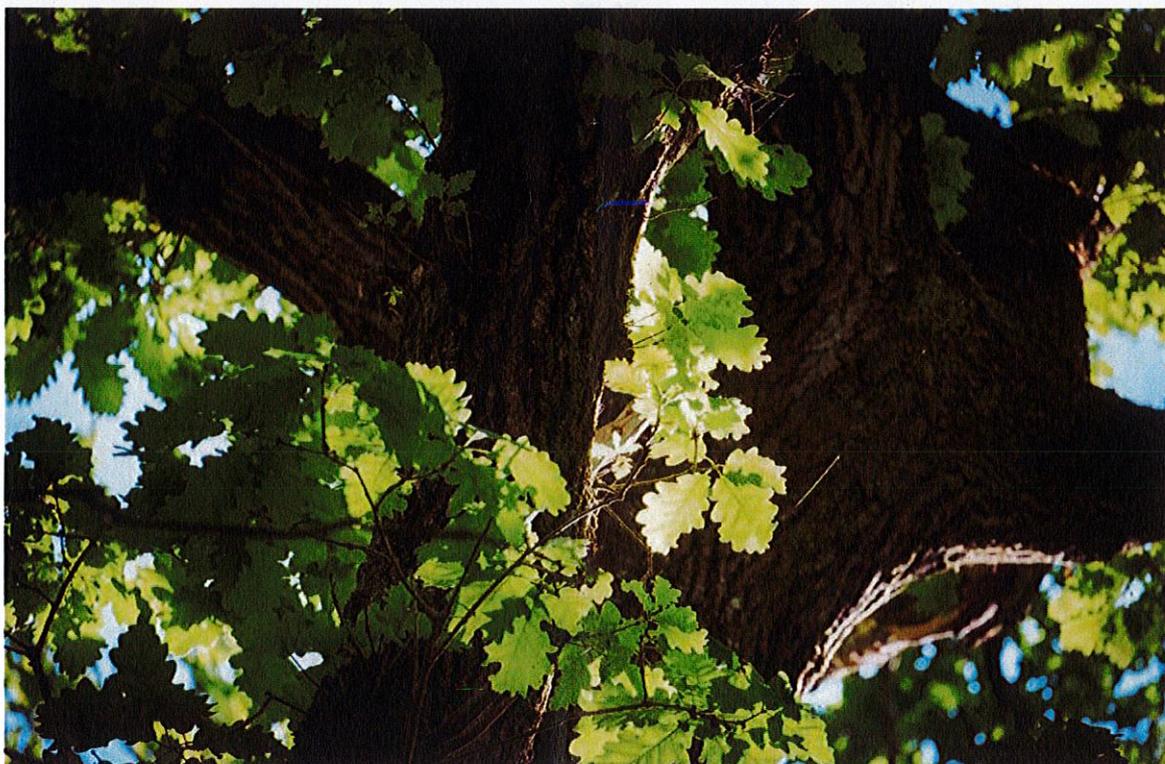
- France Bois Forêt s'engage à organiser et à animer, avec le soutien de l'État, un groupe de travail sur l'actualisation du label UE, dans l'objectif d'en améliorer son usage, en travaillant notamment sur son champ d'application, son périmètre et ses modalités de gouvernance et de contrôle. Ce groupe inclura tous les signataires de l'Accord qui le souhaitent, ainsi que l'APECF (même si elle n'est pas signataire de l'Accord). Les travaux de ce groupe s'étaleront de septembre 2023 à mars 2024.

### ... à organiser le suivi des prix de marché

- France Bois Forêt, en collaboration avec les signataires qui le souhaitent et en lien avec l'État (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire), s'engage à mettre en place un groupe de travail aux fins d'étudier les voies et moyens d'organiser le suivi des prix de marché. Il s'agira en particulier d'étudier la consolidation des indicateurs de prix par catégorie (grumes et sciage), si possible à fréquence mensuelle.
- Dans ce cadre l'État s'engage à organiser un atelier de travail permettant de porter à connaissance les potentialités offertes par un tiers de confiance concernant cette tâche de suivi des prix (SSP, FAM, autres tiers de confiance déjà impliqués dans ces activités), indispensable au développement de la contractualisation.
- France Bois forêt s'engage à ce que les informations sur ce dernier point soient intégralement diffusées à l'ensemble des signataires. Ces travaux seront conduits entre septembre 2023 et mars 2024.

### ... à finaliser le chantier de révision des prix de contrats

- Selon les mêmes modalités, France Bois Forêt s'engage à mener à bien dans le cadre d'un groupe de travail et avant la fin 2023, avec l'ensemble des signataires qui le souhaitent, le chantier de révision des prix, indispensable au développement de la contractualisation.



## > Production d'études

### ... à débattre des suites à donner à l'étude du fonds stratégique

- Les EFF s'engagent à mettre à disposition et à expliquer les résultats de l'étude de faisabilité conduite, avec l'appui de France Bois Forêt, sur la proposition de fonds stratégique.
- France Bois Forêt s'engage à organiser au sein de la filière des discussions sur les suites qui peuvent être données quant à la mise en œuvre de la proposition de fonds stratégique (juillet 2023 - juin 2024).

### ... à conduire deux études complémentaires

- La FNB s'engage à conduire, avec l'appui de France Bois Forêt et du MASA, une étude de marché produits aval (2024-2025) actualisant celle réalisée en 2017 sur les essences feuillues.
- France Bois Forêt, avec l'appui de la FNB, s'engage à analyser l'opportunité de conduire une étude sur la caractérisation et la valorisation des chênes piqués sur pied (2024-2025).



Un suivi régulier de cet avenant est organisé sous l'égide du Comité de pilotage mis en place en 2022 et constitué des neuf signataires. Ledit Comité établit :

- un bilan partiel à la fin de chaque année ;
- une clause de revoyure à l'été 2024 permettant d'actualiser le programme de travail pour atteindre les objectifs fixés et intégrer les avancées liées à la mise en place du fonds pérenne à venir relatif au renouvellement forestier.

Une clause de rendez-vous est fixée à 2025 pour faire le point sur les résultats et sur une nouvelle prolongation/actualisation des engagements.

---

À Paris le 12 juillet 2023

**Marc FESNEAU**  
Ministre de l'Agriculture  
et de la Souveraineté alimentaire

**Jean-Michel SERVANT**  
Président de l'Interprofession nationale  
France Bois Forêt

**Anne-Marie BAREAU**  
Présidente du Centre national de la propriété  
forestière (CNPF)

**Sébastien CHATON**  
Président d'Experts forestiers de France

**Jacques DUCERF**  
Président de la Fédération nationale  
du bois (FNB)

**Dominique JARLIER**  
Président de la Fédération nationale  
des communes forestières (FNCOFOR)

**Antoine de PONTON d'AMECOURT**  
Président de la Fédération des syndicats  
de forestiers privés de France (Fransylva)

**Valérie METRICH-HECQUET**  
Directrice Générale de l'Office national des forêts  
(ONF)

**Bertrand SERVOIS**  
Président de l'Union de la coopération  
forestière française (UCFF)